



4, Place Albert Rey - 73110 Valgelon-La Rochette

Tél : 04 79 25 74 07

E-mail : [resa-perisco@valgelon-la-rochette.com](mailto:resa-perisco@valgelon-la-rochette.com)

[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

# DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

## Résidents extérieurs pour une école valgelonnaise

A joindre obligatoirement avec la demande de pré-inscription scolaire

Aucun dossier incomplet ne sera traité.

### INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Sexe : F  M  Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Commune de résidence : .....

Ecole Actuelle : ..... Classe demandée : .....

### MOTIF DE LA DEMANDE

*Veillez vérifier au verso si vos motifs entrent dans le cadre légal.*

1/ Cochez le motif correspondant à votre situation (dans le cercle).

2/ Renvoyez votre formulaire complété avec les justificatifs demandés.

Selon la situation, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées.

**Continuité pédagogique**

**Critère retenu :** l'enfant a été scolarisé l'année précédente dans la même école que celle souhaitée.

**Justificatif à fournir :** aucun

**Affectation en classe**

**Critère retenu :** l'enfant a reçu une notification d'affectation en classe ULIS.

**Justificatif à fournir :** notification

**Regroupement de fratrie**

**Critère retenu :** l'enfant a un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'école et le sera encore l'année prochaine.

**Justificatif à fournir :** aucun

**Raison de santé**

**Critère retenu :** l'enfant a besoin de soins qui ne peuvent être dispensés dans l'école du lieu de résidence.

**Justificatif à fournir :** Certificat du médecin scolaire ou agréé

Je soussigné(e),  
.....  
responsable légal, reconnaît avoir pris connaissance du document d'information relatif aux conditions et procédures de demande de dérogation de la Ville de Valgelon-La Rochette et en accepter les termes. Je certifie également avoir pris connaissance de la procédure relative aux demandes de dérogation et atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature

### AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

(cocher le cercle correspondant et apposer le cachet de la commune)

**Avis favorable**

Vis-à-vis du motif invoqué par la famille.

Observation éventuelle :

**Avis défavorable**

Vis-à-vis du motif invoqué par la famille.

Raison invoquée :

Signature

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

### AVIS DU MAIRE DE VALGELON-LA ROCHETTE

**Avis favorable**

Vis-à-vis du motif invoqué par la famille.

Observation éventuelle :

**Avis défavorable**

Vis-à-vis du motif invoqué par la famille.

Raison invoquée :

Signature

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

#### Loi RGPD :

Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Valgelon-La Rochette dans le but de gérer les inscriptions scolaires.

Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service scolaire.

Ces données sont conservées durant la période de scolarité de votre enfant.

Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : [mairie@valgelon-la-rochette.com](mailto:mairie@valgelon-la-rochette.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## PROCEDURE RELATIVE AUX DEMANDES DE DEROGATION SCOLAIRE

Les demandes de dérogation scolaire peuvent être accordées à titre exceptionnel. Cet accord est toujours délivré sous réserve de places disponibles dans l'école souhaitée, après admission des enfants Valgelonnais.

### Critères retenus pour les non rochettois (selon l'art. R.212-21 du Code de l'Education)

#### A) Contraintes liées aux obligations professionnelles des parents

- Si la commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration ou la garde des enfants.

#### B) Raisons médicales

- L'état de santé de l'enfant nécessite des soins réguliers et prolongés. Ces soins seront assurés dans la commune d'accueil et ne peuvent l'être dans la commune de résidence : cet état de santé doit être attesté par un médecin de santé scolaire ou agréé.
- L'enfant a été affecté en classe ULIS. Fournir la notification d'affectation.

#### C) Regroupement de fratrie, uniquement si :

- L'inscription du frère ou de la sœur a été acceptée pour l'un des motifs A ou B précédents, ou pour absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence.
- Ou si ce frère ou cette sœur est déjà inscrit(e) dans une école Valgelonnaise et le sera encore l'année suivante. Le regroupement de fratrie ne sera pas admis lorsque le frère ou la sœur passe de grande section de maternelle au CP en élémentaire car la continuité pédagogique n'est pas un critère admis.

### Motifs non acceptés

- Garde par assistante maternelle ou par un autre membre de la famille n'ayant pas l'autorité parentale.
- Regroupement de fratrie entre crèche et école ou collège et école.
- Pour convenance professionnelle.
- Pour convenance familiale.

### Informations générales et procédure maternelle

- Les demandes des valgelonnais sont prioritaires sur celles des familles extérieures
- Les demandes en appel ne seront examinées que si de nouveaux éléments sont apportés au 1<sup>er</sup> dossier.
- Seuls les dossiers COMPLETS seront examinés.
- Les documents à joindre peuvent être adressés par mail, mais UNIQUEMENT en version PDF.

1

Déposer la demande de dérogation scolaire ET le formulaire de pré-inscription scolaire AVANT le 31 mai au service scolaire. Ils seront obligatoirement accompagnés de l'ENSEMBLE des documents sollicités.

Après cette date, seules les demandes émanant des familles arrivées récemment sur la commune seront traitées.

2

Votre demande sera examinée début du mois de juin courant, sur la base des critères définis par le conseil municipal, par Madame l'Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires associée aux directrices des écoles maternelles valgelonnaises.

3

Les résultats seront notifiés courant juin.

Vous recevrez la décision par courrier ou courriel, vers la fin du mois de juin courant.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

4a

Si la dérogation vous a été accordée, à réception du courrier ou courriel notifiant la décision, votre dossier sera pris en compte et étudié avec l'ensemble des dossiers et reprendra le circuit à partir de l'étape 2.

4b

Si la dérogation vous a été refusée : vous recevrez un courrier ou courriel précisant le rejet de la demande.

Si vous êtes en mesure d'apporter des éléments nouveaux au dossier, vous pouvez faire appel de la décision jusqu'à fin mai, en déposant ces documents au service scolaire ou par mail à [resa-perisco@valgelon-la-rochette.com](mailto:resa-perisco@valgelon-la-rochette.com)